

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
District de Montréal

No. R-4018-2017

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

ÉNERGIR, s.e.c., société dûment constituée, ayant sa principale place d'affaires au 1717, rue du Havre, en les ville et district de Montréal, province de Québec,

(ci-après « Énergir »),

AFFIDAVIT POUR ORDONNANCE DE CONFIDENTIALITÉ
(ART. 30 DE LA LOI SUR LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE ET ART. 33
DU RÈGLEMENT SUR LA PROCÉDURE DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE)

Je, soussigné, **VINCENT REGNAULT**, directeur, Transport et Approvisionnement gazier, faisant affaires au 1717, rue du Havre, à Montréal, district de Montréal, province de Québec, H2K 2X3, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis à l'emploi d'Énergir et j'ai une connaissance personnelle des faits pertinents à la demande d'ordonnance de confidentialité;
2. Énergir est une entreprise qui œuvre dans le domaine de la vente et de la distribution du gaz naturel au Québec;
3. Dans le cadre du dossier R-4018-2017, Énergir dépose, sous pli confidentiel, les informations caviardées contenues à la pièce GM-Q, Document 12 (« Informations caviardées »);
4. Les Informations caviardées exposent les prix obtenus auprès de fournisseurs de gaz naturel renouvelable (« GNR »);
5. Les informations caviardées sont des informations de nature commerciale qui, si elles sont divulguées au public, permettraient aux différents fournisseurs de GNR de connaître les paramètres et caractéristiques de l'offre que leurs compétiteurs sont en mesure de fournir, leur permettant ainsi d'ajuster leur offre de services en conséquence, ceci pouvant porter atteinte aux négociations contractuelles futures d'Énergir et ainsi lui causer un préjudice commerciale au détriment de l'ensemble de la clientèle;
6. Également, Énergir et les fournisseurs ont convenu de prix pour du GNR, sous condition que cette information ne soit pas rendue publique;

-
7. Compte tenu de ce qui précède, Énergir est justifiée de demander à la Régie d'ordonner la confidentialité des Informations caviardées contenues à la pièce GM-Q, Document 12, et ce, pour une durée indéterminée;
 8. Tous les faits allégués au présent affidavit sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ, à Montréal, le 30 avril 2018.

(s) Vincent Regnault

VINCENT REGNAULT

DÉCLARÉ SOLENNELLEMENT devant moi,
À Montréal, ce 30^{ième} jour d'avril 2018

(s) Ninon Viel #203406

Commissaire à l'assermentation pour tous
les districts judiciaires du Québec